

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur. **UNE TERRE** située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa dévotion sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant résigné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.

Laprairie, 11 décembre.

AVIS.

LE SOUSSIGNE fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS; il aura toujours prêt, des METS aux desirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre.

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

TES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, où on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpoena, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de Trois Pistres par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leurs arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre contraire.

Un homme de Montréal, qui venait avec un traineau chargé d'effets mobiliers dans le dessein de s'établir à Laprairie, a été arrêté dans la traversée de St. Lambert par trois malfaiteurs. Comme il se défendait avec le manche de son fouet, on des voleurs lui asséna sur la face un coup de bâton qui l'étourdit. Pendant qu'il était presque sans connaissance, on lui enleva cinq piastres qu'il avait sur lui, puis on le laissa. Le malheureux, étant revenu à lui, gagna avec grande peine une maison de St. Lambert où on lui prodigua les secours nécessaires à son état.

Nous prions MM. nos Agens, ou ceux qui agissent comme tels, de bien vouloir nous adresser les noms des personnes à qui ils remettent notre journal et qui sont abonnés, afin que nous puissions régulariser notre liste générale de souscription.

LA FERME ISOLEE

Un officier de cavalerie Française, en garnison dans une ville de Province obtint de son Colonel, un congé pour aller faire une visite à ses parens qui demeuraient à vingt lieues des quartiers du régiment.

Il partit par un de ces sombres jours d'automne où le brouillard qui enveloppe la nature, semble la couvrir d'un large manteau de deuil, comme pour avertir les hommes que les beaux jours sont passés et qu'ils doivent chercher un abri contre l'hiver et ses frimats. Dans ces occasions, l'aspect désolé de la campagne dispose l'âme à la mélancholie et même à la tristesse. Notre jeune homme s'en ressentit et, tout en cheminant au pas de son cheval, il se livra à une rêverie qui l'absorba entièrement et finit par lui faire oublier le soin de guider son coursier il ne s'en aperçut que trop tard et seulement quand la nuit la plus sombre vint envelopper les objets qui l'entouraient. Il arrêta son cheval et cherchant à percer l'obscurité il vit qu'il était dans une espèce de lande sans aucun trace d'habitation.

La situation de notre jeune voyageur était d'autant moins plaisante qu'il ignorait entièrement où il se trouvait et qu'il ne connaissait pas du tout le pays. La peur est un sentiment inconnu au cœur d'un officier Français, mais il faisait pourtant chercher un abri pour la nuit. Après un moment de réflexion, il se remit en route avec précaution et en jettant les yeux de tous côtés dans l'espérance d'apercevoir une lumière. Il marcha ainsi environ une demi-heure, au bout de laquelle, il entendit les aboiemens d'un chien, ramené par ce signe évident d'une habitation voisine, il doubla le pas, toujours guidé par les cris du chien qui se sentait entendre par intervalles. Il arriva enfin près d'un bâtiment dont l'apparence indiquait une ferme d'une certaine importance au devant de laquelle régnait une cour spacieuse. Il frappa longtems à la porte extérieure avant que rien indiqua qu'il fut entendu à l'exception néanmoins du chien que son approche semblait avoir mis en fureur. à la fin un valet vint, sans ouvrir la porte lui demanda qui il était pour venir, à pareille heure, troubler le repos des honnêtes gens. L'officier lui répondit qu'il était un voyageur égaré et capitaine de cavalerie. "bah! dit insolemment le domestique, dites plutôt de voleurs comme nous n'en avons que trop dans les environs. Croyez-moi, l'ami passez votre chemin, ou je lâche notre chien sur vous. Le capitaine, en colère se mit à frapper de plus belle et cette fois, il ne reçut aucune réponse pendant une demi-heure; au bout de ce tems il entendit dans la cour une voix de femme, fort douce, qui paraissait gronder le valet. Il distingua même ces paroles rassurantes: "après tout, Jean, un homme qui aurait de mauvaises intentions ne s'exposerait pas à rester une heure à notre porte, en y faisant un tel vacarme." Comme elle finissait ces mots, la fermière (car c'était elle) se trouvait tout près de la porte qui la séparait de l'officier, il s'ensuivit une courte conversation entre eux; à la fin de laquelle, la dame ordonna à son valet d'ouvrir le guichet. Celui-ci obéit en murmurant et le capitaine entra. Sa bonne mine, son riche uniforme et plus que cela, sa manière aimable avec laquelle il remercia la fermière finirent par braver toute défiance et après que Jean eut été assuré en regardant par le guichet que le capitaine ne commandait pas une troupe de bandits,

il ouvrit tout-à-fait la porte et fit entrer le cheval dans la cour. Après avoir ordonné à son valet de prendre soin de la monture du voyageur, l'aimable fermière introduit celui-ci dans la maison: la conversation s'établit et fit bientôt naître la confiance. La maîtresse du logis apprit au capitaine que son mari était parti dès le matin pour un voyage qui devait durer deux jours et qu'il lui avait recommandé de n'ouvrir sa porte à personne le soir, attendu que leur ferme était isolée et que depuis quelque tems, on parlait de plusieurs vols qui avaient été commis dans les environs, elle rejeta sur cette circonstance le manque d'hospitalité dont on avait usé à son égard et par mille soins délicats fit tout son possible pour le lui faire oublier. On connaît le pouvoir d'une femme en ces occasions. Le capitaine, charmé de son hôtesse, lui témoigna toute sa reconnaissance et après avoir passé une soirée très agréable et fait un bon souper, il se retira dans la chambre qu'on lui avait préparée, en bénissant le ciel d'avoir trouvé un si agréable abri contre le vent et la pluie qu'il entendait battre sur ses fenêtres.

Notre officier dormait profondément, quand vers le milieu de la nuit, il fut brusquement réveillé, il se leva sur son séan et sa surprise fut extrême en voyant devant lui la jeune fermière en pleurs et une chandelle à la main. Elle lui fit signe de ne pas parler et lui dit rapidement et à voix basse, qu'ayant veillé très tard pour travailler à quelque objet dont elle voulait faire présent à son mari, elle avait tout-à-coup entendu du bruit à une fenêtre du derrière de la maison, que cette fenêtre avait été enlevée et qu'à son extrême frayeur, quatre hommes s'étaient introduits par là dans la maison. Ils avaient appris que son mari avait reçu, depuis quelques jours, un paiement de huit mille francs et ils étaient venus la menacer de la tuer si elle ne livrait la somme. Elle ajouta que l'argent était dans la commode de la chambre où le capitaine se trouvait et qu'elle venait le prendre pour le leur livrer. "Non, s'il vous plaît, dit celui-ci il n'en sera pas ainsi, prenez l'argent dans votre tablier, allez m'attendre un instant sur l'escalier, puis quand je vous aurai rejoint, entrez dans la chambre où sont les voleurs, laissez tomber les écus, comme si vous étiez saisie de frayeur, et prenez le soin du reste." quand la pauvre dame eut entendu que vive, se fut rendue sur les degrés, l'officier passa rapidement ses pantalons, suspendit son sabre à son poignet; et ses deux pistolets au poing, il suivit la fermière il la laissa entrer dans la chambre et quand elle eut répandu l'argent aux pieds des brigands et qu'ils se furent précipités à terre pour le ramasser, ainsi qu'il l'avait prévu; il s'élança dans l'appartement et ajustant deux des bandits, à bout portant, il leur fit sauter la cervelle, puis avant que les autres eussent eu le tems de se relever, un coup de sabre asséné d'une main sûre avait étendu le troisième par terre, pendant ce tems, la fermière avait couru à l'écurie et bientôt le valet vint aider à garotter le quatrième de ces scélérats, que l'officier avait épargné parce qu'il n'était plus dangereux.

Je ne m'arrêterai pas à dépeindre la scène qui s'ensuivit. Le capitaine était heureux et fier d'avoir sauvé la fortune et peut-être la vie de ses hôtes et la fermière répétait sans cesse le vieil adage: une bonne action ne reste jamais sans récompense.

Ed.

AVIS DIVERS.

ATTENTION!!!

AVIS AUX CHASSEURS.

Il sera tiré à la RAFFLE aussitôt que la liste sera remplie, un superbe FUSIL, nouvellement apporté de la Nouvelle Orleans, d'une nouvelle construction n'étant ni à Percussion ni à Piston, sa portée est extraordinaire, tant pour la justesse que pour la longueur.

On joindra au FUSIL les munitions nécessaires pour tirer huit mille coups.

Cette raffle est de vingt-cinq billets à 5s. chaque, payable avant de jeter les Dés le Propriétaire payera 5s. en boisson, et l'acquéreur 10s. La raffle aura lieu à l'auberge de Charles Giroux en ce Village.

Laprairie 15 Janvier 1835.